Communauté de Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 03 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 28 octobre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOMPUIS M. BOURGIE, M. CHEVALIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. LAIR M. MARCON Mme MARODON, M. MASSARDIER M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme NAVARRO-OTT, Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRESENTÉS :
Mme BERGERON : Pouvoir à M. MIRANDON
M. GIRODET : Pouvoir à Mme BONNEFOY
Mme GOMEZ : Pouvoir à M. ROUSSET
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ARNAUD
M. VALEYRE : Pouvoir à Mme NAVARRO-OTT
M. VIAL : Pouvoir à M. BOURGIE

ÉTAIT EXCUSÉE :
Mme MARCOUX

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

n° 20261103_D_134

Commission :
Finances

Objet :
Admissions en non-valeur et créances éteintes

Pour faire suite à l'état des créances irrécouvrables transmis par le comptable public,, Monsieur le 2ème Vice-Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir admettre en non-valeur :

- Une somme de 52 319.33 € sur le budget général concernant des créances irrécouvrables relatives à :
  - une insuffisance d'actif pour 51 537.50 € correspondant au loyer de l'usine relais route du Fau à Saint Just Malmont ; une provision pour créance douteuse ayant été constituée pour le même montant en 2021.
  - des frais d'enlèvement de véhicules pour 200 € ;
  - et dans les structures Famille-Jeunesse pour 581.83 €, correspondant à 4 créances inférieures au seuil de poursuite et 9 poursuites infructueuses.

- Une somme de 17 572.24 € sur le budget Assainissement concernant des créances irrécouvrables d'usagers du service Assainissement, correspondant principalement à :
  - une insuffisance d'actif pour 12 570.79 € (Usine relais route du Fau à Saint Just Malmont) ; une provision pour créance douteuse ayant été constituée pour le même montant en 2021 ;
  - et 28 poursuites infructueuses ou sans effet, 10 créances inférieures au seuil de poursuites, 2 procès-verbaux de carence dressés par huissier, une personne disparue, 7 personnes décédées, 9 certificats d'irrécouvrabilité, 7 PV de perquisition et demandes renseignements négatives pour un montant de 5 001.45 €.

- Une somme de 7 880.76 € sur le budget Eau potable concernant des créances irrécouvrables d'usagers du service Eau potable, correspondant à 78 poursuites infructueuses, 3 créances inférieures au seuil de poursuite, 6 procès-verbaux de carence dressés par huissier, 3 personnes disparues, 10 personnes décédées, 12 PV de perquisition et demandes de renseignements négatives.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20261103-20261103_D_134-DE
Reçu le 12/11/2026

Il propose également d'admettre en créances éteintes :

- Une somme de 31,20 € sur le budget Général concernant un effacement de dettes de la Commission de Surendettement de la Haute-Loire lié à l'impayé d'un usager du centre de loisirs de Saint-Just-Malmont.

- Une somme de 5 248,66 € sur le budget Assainissement concernant des effacements de dettes de la Commission de Surendettement de la Haute-Loire (28 dossiers) liés à des impayés d'usagers du service Assainissement.

- Une somme de 1 712,57 € sur le budget Eau Potable concernant des effacements de dettes de la Commission de Surendettement de la Haute-Loire (3 dossiers) liés à des impayés d'usagers du service Eau Potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les admissions en non-valeur pour un montant toal de 77 772,33 €,
- Approuve les admissions en créances éteintes pour un montant total de 6 992,43 €,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires pou l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Sébastien ARNAUD

Pour le Président empêché,
Le 2ème Vice-Président

Daniel DURIEUX

Communauté de Communes Loire et Semène (Haute-Loire)

AR Prefecture

043-244301131-20261103-20261103_D_134-DE
Reçu le 12/11/2026